

LA MINISTRE DE L'ARTISANAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

LA MINISTRE DELEGUEE
AUPRES DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
CHARGÉE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Paris, le 21 DEC. 2012

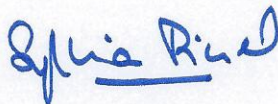
Monsieur,

Suite à l'avis émis par la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant, nous avons le plaisir de vous informer de notre décision, en date du 18 décembre 2012, de renouveler le label "entreprise du patrimoine vivant" (EPV) attribué à votre entreprise.

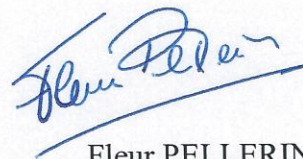
Votre appartenance au millier d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire est ainsi confirmée et nous tenons à vous en féliciter.

Votre entreprise sera référencée sur le site Internet www.patrimoine-vivant.com qui constitue une vitrine du savoir-faire français accessible par des clients du monde entier et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Sylvia PINEL



Fleur PELLERIN

Monsieur Jean-Michel Brissay-Châtre
Literie Brissay-Châtre Cardelaine
Les Rivières Chemin de la Carderie
42430 Saint-Just en Chevalet